

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 76 (1967)
Heft: 6

Rubrik: De semaine en semaine

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Déclaration des trois présidents de la Croix-Rouge internationale

La comtesse de Limerick, présidente de la Commission permanente de la Croix-Rouge internationale, M. Samuel-A. Gonard, président du Comité international de la Croix-Rouge, et M. José Barroso-Chavez, président de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, réunis à Genève le 18 mai, ont constaté, avec une vive préoccupation, que, dans la situation tragique qui règne actuellement au Vietnam, les souffrances et les pertes en vies humaines ne cessent de s'accroître. Conformément au rôle humanitaire traditionnel de la Croix-Rouge et à sa volonté d'atténuer les détresses, particulièrement en faveur des civils qui résident dans des régions où sévissent les hostilités, les trois Présidents demandent solennellement à tous les gouvernements et à toutes les autorités actuellement engagés dans ce conflit:

— de manifester dans les faits de leur adhésion à la Déclaration adoptée par les gouvernements, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge présents à la XX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge réunie à Vienne en octobre 1965, déclaration qui rappelle les principes généraux du droit de la guerre et notamment le fait que les parties engagées dans un conflit n'ont pas un droit illimité quant au choix des moyens de nuire à l'ennemi;

- de s'abstenir de porter délibérément atteinte à la population civile innocente au Vietnam par des attaques aériennes ou terrestres, par la torture ou le meurtre arbitraire;
- de faire tous leurs efforts pour que les civils sans défense ne soient pas tués ou blessés au cours des opérations de guerre, qu'elles se déroulent sur terre, sur mer ou dans les airs;
- de permettre la distribution, sans entrave, de médicaments et autres secours dont la population civile a un besoin urgent, dans toutes les régions au Vietnam;
- d'assurer un traitement convenable et humain à tous les prisonniers et détenus en leur pouvoir, quelle que soit leur allégeance;
- de permettre au Comité international de la Croix-Rouge, par l'intermédiaire de ses représentants dûment accrédités, de mener à bien ses tâches humanitaires et légitimes dans toutes les régions du Vietnam, conformément aux dispositions des Conventions de Genève de 1949, auxquelles ils ont souscrit, et comme le leur prescrivent aussi leur conscience et leur bonne foi;
- de conclure d'urgence un cessez-le-feu général, s'étendant à tout le territoire, afin de soulager les populations civiles vietnamiennes de cet intolérable fardeau de misères.

De semaine en semaine

La Croix-Rouge suisse et les soins infirmiers

Lors de sa dernière séance, le Comité central de la Croix-Rouge suisse a reconnu l'Ecole d'infirmières des Ursulines de Brigue, près l'Hôpital régional Santa Maria de Viège. Cette décision porte à 36 le nombre des écoles en soins généraux reconnues à ce jour par la Croix-Rouge suisse qui, conjointement, a reconnu aussi, à titre provisoire, l'Ecole d'aides-soignantes pour malades chroniques et personnes âgées de l'Hôpital de district d'Uster, créée à l'instigation de l'Association des hôpitaux de campagne du canton de Zurich.

Il s'agit de la 13^e école de ce type reconnue par notre institution.

De même, la Croix-Rouge suisse a-t-elle accordé sa reconnaissance provisoire à l'Ecole d'infirmières en soins en pédiatrie de l'Hôpital des enfants de Zurich et à l'Ecole d'infirmières de l'Hôpital des nourrissons et des enfants de Suisse orientale, à St-Gall. Depuis quelque temps, en effet, la Croix-Rouge suisse a également pris en main la réglementation et la supervision de la formation des infirmières en hygiène maternelle et en pédiatrie. Elle a d'ores et déjà reconnu quatre centres de formation de cette catégorie professionnelle et d'autres requêtes sont actuellement à l'étude.

Le développement des soins aux malades figure au nombre des principales tâches de la Croix-Rouge suisse depuis plusieurs décennies. Du point de vue

historique, les compétences qui lui sont dévolues en la matière découlent du fait qu'elle est tenue de mettre du personnel soignant qualifié à la disposition de l'armée. Les premières écoles en soins généraux ont été reconnues par la Croix-Rouge suisse au début de ce siècle, sur la base de « *l'arrêté fédéral concernant l'aide sanitaire à des fins militaires* » de 1903. De son côté, l'arrêté fédéral concernant la Croix-Rouge suisse du 15 juin 1951 stipule que l'une des tâches primordiales de notre Société nationale de Croix-Rouge est « *le développement professionnel des infirmières et infirmiers et la surveillance de leur formation dans les écoles reconnues par la Croix-Rouge suisse* ».

Cette activité comporte, entre autres, un intense travail de propagande et d'information en faveur des professions soignantes, campagne, qui depuis quelque temps, suscite un intérêt manifeste dans de larges cercles de notre population.

L'essor continu de la médecine moderne et la nécessité de créer de nouvelles catégories de personnel soignant ont incité la Conférence suisse des directeurs cantonaux des affaires sanitaires à confier à la Croix-Rouge suisse la réglementation et la surveillance de la formation des aides-soignantes pour établissements médico-sociaux, des laborantines médicales et des infirmières en hygiène maternelle et infantile.

En reconnaissant une école, la Croix-Rouge suisse atteste que celle-ci est en mesure de former des infirmières, des infirmiers, des aides-soignantes ou des laborantines médicales aptes à répondre aux exigences actuelles de leur profession. Les élèves qui ont été formés dans une école reconnue par la Croix-Rouge suisse et subissent avec succès l'examen final, obtiennent un diplôme ou un certificat signé par les organes compétents de la Croix-Rouge suisse attestant qu'ils ont bénéficié d'une préparation approfondie, les mettant en mesure d'assurer aux malades les soins les meilleurs.

Une infirmière suisse titulaire de la Médaille Florence Nightingale

Le Comité international de la Croix-Rouge procède tous les deux ans à une remise de la Médaille Florence Nightingale dont le but premier est d'honorer le dévouement exceptionnel dont des infir-

mières ou des auxiliaires volontaires ont fait preuve en soignant des blessés et des malades dans des situations difficiles et périlleuses.

Au nombre des candidates qui ont obtenu cette distinction en 1967, se trouve une Suisse en l'occurrence M^{me} Hélène Nussbaum, née en 1906, infirmière diplômée, actuellement et depuis 1960 directrice exécutive du Conseil international des infirmières qui se signala, en particulier, par l'activité humanitaire qu'elle déploya en Grèce de 1948 à 1958, au cours de la guerre civile puis des années difficiles qui suivirent. Elle y participa entre autres activement à la lutte contre la tuberculose, réorganisant plusieurs sanatoriums et créant et dirigeant une école d'aides-soignantes pour malades tuberculeux. Plus tard encore, elle dirigea un home pour nourrissons et créa la première école grecque pour infirmières en pédiatrie.

Sections

La Croix-Rouge suisse a perdu subitement l'un de ses plus fidèles et actifs présidents de section en la personne de M. Carlo Pousaz, docteur en médecine, lieutenant-colonel du service sanitaire et président de la section de la Léventine, décédé le 6 juillet 1967 des suites d'un accident de voiture survenu en Italie. Le D^r Pousaz, qui était l'âme et l'animateur de sa section, faisait en outre partie depuis 1961 du Conseil de direction de la Croix-Rouge suisse dont il était l'un des plus jeunes membres et dont il suivait très assidument les travaux. Nous exprimons une fois de plus notre très vive sympathie à sa veuve et à sa fille.

Croix-Rouge internationale

Le Conseil des Gouverneurs de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge qui se réunit tous les deux ans, siégera à La Haye du 29 août au 9 septembre prochain. La Croix-Rouge suisse y sera représentée par son président, Prof. A. von Albertini, M^{me} Helen Vischer, vice-présidente et son secrétaire général, M. Hans Haug.

Notre aide à l'Italie: nouvelle étape

Entre le 29 mars et le 7 juillet 1967, soit pendant un peu plus de trois mois, les 103 wagons de marchandises nécessaires au transport des meubles et autres articles ménagers composant les 1000 « assortiments de matériel » offerts par la Suisse aux victimes des inondations de novembre 1966 ont quitté la Suisse à destination du dépôt central de la Croix-Rouge italienne de Vérone d'où ils ont ensuite été acheminés vers les différents points de distribution prévus pour les 7 provinces des « Trois Vénéties » qui devaient en bénéficier, soit celles de Belluno, Padoue, Rovigo, Trévise, Udine, Venise et Vicenza. Ces 1000 assortiments — comportant chacun plus de 100 objets et articles divers — ont permis de satisfaire aux besoins les plus urgents de quelque 4000 familles sinistrées. En présence de délégués de la Croix-Rouge suisse, les premières distributions ont commencé simultanément le 1^{er} juillet dans ces diverses provinces, sous l'égide de la Croix-Rouge italienne, en collaboration avec laquelle notre Société nationale de Croix-Rouge a organisé cette action de secours d'envergure. Elles se sont étendues sur quelques semaines de telle sorte qu'à la fin du mois de juillet, la totalité du matériel parti de Suisse se trouvait en mains des destinataires.

La joie qu'ils éprouvaient à recevoir, puis à charger sur des chars ou des camions, à déballer et à installer enfin les « cadeaux » de la Suisse qui aussitôt en place redonnaient vie à tous ces pauvres foyers aux feux éteints par la catastrophe de l'automne dernier... L'on avait beau leur dire: « Ne nous remerciez surtout pas, c'est bien naturel ce que nous faisons là pour vous aider, pour vous permettre de reprendre espoir! », ils ne nous entendaient pas et ne savaient que répéter: « Grazie, grazie mille Svizzera! »

Ces remerciements si pleins de sincère gratitude, nous les transmettons à notre tour à tous ceux qui, au lendemain de la catastrophe de novembre 1966, ont avec confiance remis leurs dons à la Croix-Rouge suisse pour qu'elle les utilise au mieux en faveur des sinistrés. C'est chose faite aujourd'hui, du moins en partie. D'autres projets, en effet, sont en voie de réalisation, ainsi celui de rebâtir un village tout neuf, au bénéfice des habitants de trois hameaux entièrement détruits par l'éboulement de la Commune de Valfioriana, dans la Province de Trente. Un village qui abritera 100 personnes — soit 31 fa-

milles — et portera nom « *Villaggio Italo-Svizzero Croce Rossa* ». La première pierre en a été posé officiellement le 3 juillet 1967, en présence également de représentants de la Croix-Rouge suisse, du président de la Croix-Rouge italienne, du Consul de Suisse de Venise, alors que dans les autres provinces débutaient et se poursuivaient les distributions de meubles...

Nous reviendrons bien sûr sur la réalisation de ce village qui pourra, espère-t-on, être inauguré au début de novembre, soit un an jour pour jour après la catastrophe qui ravagea les foyers de ses futurs habitants qui, le 3 juillet dernier, assistaient, émus, à la pose de la première pierre de la première des huit maisons pour la construction desquelles la Croix-Rouge suisse a réservé un million de francs.

Arrivée de lamas tibétains

Arrivant d'Inde, cinq lamas tibétains ont débarqué le 12 juillet 1967 au petit matin à Zürich-Kloten. Ils ont trouvé accueil au Centre communautaire tibétain de Rikon, dans la vallée de la Töss, au canton de Zurich, soit dans l'un des 10 homes que la Croix-Rouge suisse et l'Association pour la création de foyers tibétains en Suisse ont jusqu'ici installés et exploitent à l'intention des quelques 365 réfugiés tibétains venant d'Inde et du Népal qui ont reçu définitivement accueil dans notre pays. Les cinq lamas nouvellement arrivés seront attachés à l'Institut monastique tibétain dont la création, due à une initiative privée, est prévue à Rikon. En attendant que cet institut dont la première pierre a été posée le 29 juillet dernier puisse entrer en fonction, les lamas, tout en se préparant à leur future mission, vivront avec le groupe de Tibétains de Rikon.

Ces cinq religieux qui ont été personnellement désignés par le Dalaï Lama auront pour mission d'assurer l'assistance spirituelle des Tibétains vivant désormais en Suisse et qui doivent, tout en s'adaptant au mode de vie du monde occidental où ils ont été transplantés, conserver vivantes leur culture ancestrale, leurs traditions, leur religion.